



## En Ontario, les travailleurs refusent de retourner en arrière

Depuis toujours, les membres du SCFP revendiquent haut et fort l'adoption de lois qui permettront de mieux protéger tous les travailleurs canadiens. Nous nous battons présentement pour éviter les reculs en Ontario et nous nous félicitons des progrès réalisés en Alberta et en Colombie-Britannique.

Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, a annulé une hausse du salaire minimum et abrogé une loi qui protège les travailleurs les plus vulnérables et les plus précaires. Avec ses alliés communautaires, le SCFP-Ontario dénonce le programme anti-travailleurs et antisyndicats des conservateurs et se mobilise pour faire reculer le gouvernement. Les changements proposés affecteront tous les travailleurs et leurs familles. Les travailleurs non syndiqués seront encore plus touchés. Notre combat pour protéger ces acquis se mène dans la rue et à la table de négociations. Les sections locales du SCFP peuvent faire de la protection des acquis des membres une priorité de négociation, et ce, même si un gouvernement hostile envisage de les annuler.

La loi 47 (*Loi pour un Ontario ouvert aux affaires*) affaiblit considérablement le filet de protection dont

les travailleurs ontariens bénéficient. Tout un contraste par rapport aux changements récents mis en place ailleurs par des gouvernements qui respectent les travailleurs.

### Salaire minimum

- Au lieu d'augmenter à 15 dollars l'heure, le salaire minimum demeure à 14 dollars, à 13,15 dollars pour les étudiants et à 12,20 dollars pour les serveurs dans les débits de boissons, et ce, jusqu'au premier octobre 2020.

- Le salaire minimum de l'Alberta est passé à 15 dollars l'heure le premier octobre 2018, et ce, pour tous les travailleurs.

- La Colombie-Britannique a accepté les recommandations de la Commission sur les salaires justes et le salaire minimum augmentera graduellement pour atteindre 15,20 dollars l'heure en juin 2021.

### Accréditation des syndicats

- La loi 47 complique la syndicalisation des travailleurs. Elle élimine l'accréditation par signature de cartes de membre dans les secteurs des soins à domicile et des services communautaires, les agences de placement temporaire et les services en établissement (ce qui comprend les services d'alimentation,



de nettoyage et de sécurité). Pour la plupart des travailleurs, le processus d'accréditation en deux étapes (40 % des employés doivent signer une carte avant la tenue d'un vote) est restauré. Les conservateurs privent également les travailleurs des soins à domicile et des autres services communautaires de leur droit à la continuité du contrat de travail, les forçant ainsi à soumettre à nouveau leur candidature pour leur propre emploi si le contrat de l'entrepreneur pour qui ils travaillent change de main.

- En Alberta, l'accréditation par signature de cartes est automatique lorsque plus de 65 % des travailleurs de l'unité de négociation proposée signent une carte de membre du syndicat.

- Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'affaire à éliminer les lois régressives adoptées par les libéraux qui autorisent la privatisation massive et la mise à pied de milliers de travailleurs de la santé. Ces changements mettront un terme

Suite à la page 4

## À L'INTÉRIEUR

**2** TAXE SUR LE CARBONE : UN PREMIER PAS

**3** ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES NOUVELLE ÉCONOMISTE AU SCFP

**4** ASSURANCE-MÉDICAMENTS ET AÉUMC

**SCFP** / Syndicat canadien de la fonction publique

# La tarification du carbone : une première mesure contre les changements climatiques

Les changements climatiques affectent nos vies à tous, mais aussi les emplois de nombreux travailleurs. En raison des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, les premiers intervenants, les travailleurs du secteur de l'énergie et les employés municipaux sont parmi ceux dont le travail prend encore plus d'importance. Malheureusement, les risques associés à ces emplois augmentent également.

Cet automne, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un rapport soulignant que le monde doit prendre des mesures énergiques au cours des 12 prochaines années pour limiter les risques de canicule, de sécheresse et d'inondation, ainsi que les pertes de vies humaines qui en résultent. Le GIEC a été créé en 1988 pour évaluer les connaissances scientifiques liées aux changements climatiques. Il s'appuie sur le travail de centaines de scientifiques pour rassembler et analyser les preuves nécessaires à la prise de mesures visant à réduire l'ampleur des changements climatiques et à s'adapter à notre climat changeant.

Les travaux du GIEC ont incité les gouvernements du monde entier à agir. Plus de 180 pays ont ratifié l'Accord de Paris, dans lequel ils s'engagent à réduire leurs émissions en fixant des objectifs nationaux et à rendre compte régulièrement des progrès accomplis.

Nous avons besoin de nombreux outils pour lutter contre les changements

climatiques. Celui qui retient le plus l'attention actuellement est la taxe sur le carbone. La politique environnementale nationale du SCFP appuie la tarification du carbone, pourvu que celle-ci soit progressive et favorise les services publics et la justice environnementale sans nuire aux travailleurs à faible revenu ou aux Autochtones.

Mais pourquoi taxer le carbone ? L'idée est que le coût initial plus élevé des combustibles fossiles forcera les entreprises, les gouvernements et les particuliers à changer leurs comportements.

En 2016, le gouvernement fédéral a publié son Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Celui-ci accordait deux ans aux provinces pour mettre en place leur propre taxe. Celles qui ne l'ont pas fait risquent de se faire imposer une taxe fédérale.

L'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan ont refusé de se doter d'un plan. Certaines de ces provinces contestent même le projet fédéral devant les tribunaux ou menacent de le faire. La taxe fédérale sur le carbone pour ces provinces sera d'abord de 20 dollars la tonne en 2019, puis atteindra 50 dollars en 2022. La tarification comprend des frais sur les combustibles fossiles payés par les producteurs ou les distributeurs et des redevances distinctes défrayées par les grandes installations industrielles qui génèrent de fortes émissions.



Pour la plupart des ménages, le prix de l'essence augmentera d'environ 4,5 cents le litre. Pour le chauffage domestique au gaz naturel, on parle d'une hausse d'un dollar le gigajoule.

Le gouvernement libéral fédéral a promis que les recettes iraient aux résidents de la province où elles ont été collectées, au moyen d'un « incitatif à agir pour le climat ». Le montant du remboursement dépendra du lieu de résidence, de la taille de la famille et de ses revenus. Les résidents des petites communautés et des zones rurales recevront un bonus de 10 pour cent en reconnaissance de leurs besoins énergétiques plus élevés. Comme le montant du rabais tient notamment compte des revenus, il neutralise le caractère régressif d'une taxe uniforme sur le carbone. Le gouvernement fédéral estime que la plupart des gens finiront par recevoir plus qu'ils ne débourseront.

Les économistes s'accordent à dire que, pour changer réellement les comportements, la taxe devrait s'approcher de 200 dollars la tonne. C'est pourquoi on s'attend à ce que le prix augmente au fil du temps. C'est clairement une réponse aux changements climatiques inspirée du libre-marché et il ne fait aucun doute que ce ne sera pas suffisant en soi pour empêcher la catastrophe climatique annoncée par le GIEC. Mais c'est quand même un début.

*L'Économie au travail* est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleurs et à leurs représentants de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à [scfp.ca/economie-au-travail](http://scfp.ca/economie-au-travail). Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à [scfp.ca/abonnement](http://scfp.ca/abonnement).

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Karin Jordan est la rédactrice en chef. La relecture a été effectuée par Valérie Ménard, Anny Robert et Manon Lajoie. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veuillez communiquer par courriel ([amacewen@cupe.ca](mailto:amacewen@cupe.ca)) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



**SCFP** | Syndicat canadien  
de la fonction publique



# ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

<b>Croissance</b>	La croissance de l'économie canadienne a été plus forte que prévu cette année. Selon les prévisions, la croissance sera de 2,1 % en 2018 et en 2019, puis de 1,9 % en 2020. Si le président Trump déclenche une guerre commerciale avec la Chine, un risque bien réel, les projections de croissance des économies américaine et mondiale seront revues à la baisse.
<b>Emploi</b>	Le taux de chômage a atteint son plus bas niveau en 40 ans en 2018. Il a oscillé entre 5,8 % et 6,0 % toute l'année. La croissance de l'emploi devrait toutefois être légèrement plus lente en 2019.
<b>Salaires</b>	L'augmentation moyenne du salaire de base dans les conventions collectives a été de 1,9 % au second trimestre de 2018, ce qui est moins que la croissance globale des salaires qui a été de 2,3 % durant la même période.
<b>Inflation</b>	L'inflation devrait continuer à avoisiner les 2,0 % en 2019 et 2020.
<b>Taux d'intérêt</b>	La Banque du Canada a relevé son taux directeur à 1,75 % en octobre 2018, une troisième augmentation cette année. Les observateurs s'attendent à ce que la banque augmente ses taux jusqu'à trois fois en 2019, mais l'importance de ces hausses dépendra probablement de la santé du secteur pétrolier albertain. En effet, augmenter les taux trop rapidement pourrait aggraver la situation de cette industrie déjà aux prises avec des prix faibles et des reports dans les investissements.

## Pleins feux sur la nouvelle économiste du SCFP

En septembre, le SCFP accueillait Angella MacEwen, sa nouvelle économiste, et disait un gros « merci » à son prédécesseur Toby Sanger.

Au cours des six dernières années, Angella MacEwen a travaillé comme économiste au Congrès du travail du Canada. Économiste progressiste, elle est bien connue dans les médias nationaux pour ses analyses fouillées et sa capacité à démolir les arguments des commentateurs de droite lors d'émissions comme *Power and Politics* au réseau anglais de Radio-Canada.

Dès sa deuxième journée de travail chez nous, Angella MacEwen a représenté le SCFP et ses membres aux audiences prébudgétaires du Comité des finances de la Chambre des communes. En novembre dernier, elle a prononcé



le discours d'ouverture à la Conférence du Conseil national des secteurs du SCFP. Lors de son allocution, elle a insisté sur la nécessité d'une économie respectueuse de tous les travailleurs.

Elle a expliqué aux participants comment un de ses cours universitaires l'avait convaincue d'analyser l'économie dans une perspective féministe et critique pour remettre en question la théorie économique traditionnelle. Dans son discours, elle a déboulonné certains grands mythes, dont l'idée que l'économie est une science neutre.

« En utilisant le mauvais modèle économique pour examiner un problème, on obtient la mauvaise réponse », a lancé Angella MacEwen. Elle a ensuite décrit l'approche intersectionnelle qu'elle adopte pour reconnaître et analyser les effets des formes de discrimination croisées.

Associée de recherche au Centre canadien de politiques alternatives depuis 2006, Angella MacEwen contribue régulièrement à l'Alternative budgétaire fédérale. Elle est également chargée de recherche en politiques à l'Institut Broadbent et siège au comité directeur du Progressive Economics Forum et du Réseau pour le commerce juste. Elle est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Dalhousie et d'un baccalauréat en développement international de l'Université Saint Mary's à Halifax.

Vous pouvez suivre Angella MacEwen sur Twitter : @AMacEwen.

Quant à Toby Sanger, il a quitté le SCFP, mais pas notre mouvement. Attendez-vous à entendre parler de lui régulièrement dans son nouveau rôle de directeur général de l'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable.

■ Emily Turk

## Suite de la page 1

aux transferts de contrats, tout en garantissant la continuité du contrat de travail. Ainsi, les travailleurs de la santé, y compris nos membres du Syndicat des employés d'hôpitaux, ne perdront plus leur syndicat et leur sécurité d'emploi.

### Congés de maladie et congés familiaux

- La loi 47 supprime 10 jours de

congé pour urgence personnelle, dont deux étaient payés. Les travailleurs ontariens n'ont maintenant droit qu'à des congés sans solde : trois jours de congé de maladie, deux jours pour deuil et trois jours de congé familial.

- Récemment, les travailleurs de l'Alberta ont obtenu cinq jours de congé sans solde pour leur permettre de répondre

à leurs responsabilités personnelles ou familiales et trois jours de congé pour deuil.

Au moins, les conservateurs ontariens n'ont pas touché au nouveau congé pour violence familiale de 10 jours, dont les cinq premiers sont payés. À ce chapitre, l'Alberta a instauré 10 jours de congé sans solde.

# L'assurance-médicaments, un antidote aux règles de l'AEUMC

Avec la conclusion du nouvel Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), l'appel du SCFP à la création d'un régime public d'assurance-médicaments national prend encore plus d'importance. L'AEUMC apporte en effet des modifications importantes aux règles régissant les médicaments dits « biologiques » comme les vaccins et les produits biotechnologiques.

Les médicaments biologiques sont fabriqués à partir de cellules vivantes. Actuellement, 17 produits de ce type sont disponibles au Canada. Si l'on tient compte des assurances publiques et privées, ainsi que des déboursés des individus, les dépenses pour ces produits atteignent plus de 7 milliards de dollars par année au pays.

Parmi les 10 médicaments pour lesquels nous dépensons le plus d'argent chaque année au Canada, sept sont des produits biologiques. Il y en avait un seul dans cette liste il y a 10 ans. Cette situation est préoccupante, car les produits

biologiques sont extrêmement coûteux. D'ailleurs, les entreprises en développent de plus en plus en raison des profits qu'ils génèrent.

Non seulement les produits biologiques sont coûteux, mais ils contribuent à la privatisation de notre système de santé. Un réseau pancanadien de cliniques de perfusion privées fournissant des produits biologiques est déjà en opération. Des entreprises pharmaceutiques paient même des honoraires supplémentaires aux médecins qui administrent des perfusions de certains produits biologiques dans leurs bureaux. C'est la conséquence directe de notre système actuel d'assurance-médicaments, dans lequel les hôpitaux doivent payer les médicaments coûteux administrés sur place, alors que le coût des médicaments administrés hors site est assumé par le patient, par la centaine de régimes d'assurance publics ou les 100 000 régimes privés qu'on trouve au Canada.

L'AEUMC alourdit le système actuel en faisant passer la période de protection des données relatives aux nouveaux produits biologiques de huit à 10 ans. Au Canada, les médicaments sur ordonnance sont protégés par deux types de propriété intellectuelle : le brevet et la protection des données. Le brevet

accorde au fabricant d'un nouveau médicament le droit exclusif de le produire pendant 20 ans. La protection des données fait référence aux informations recueillies par les entreprises lors des essais cliniques qu'elles effectuent sur l'innocuité et l'efficacité de nouveaux médicaments. Ces informations sont essentielles à la fabrication et à la vente des médicaments.

Contrairement à la protection des données, on peut contester un brevet devant les tribunaux et le faire annuler. Cela permet aux médicaments génériques beaucoup moins chers d'arriver sur le marché plus rapidement. Si le brevet d'un produit biologique est annulé par un tribunal et que la protection des données demeure en vigueur, les deux années supplémentaires de protection que prévoit l'AEUMC pourraient représenter jusqu'à 300 millions de dollars en coûts de prescription par année.

Le meilleur moyen de contrer cette augmentation potentielle du coût des médicaments consiste à se doter d'un régime d'assurance-médicaments national et public. Si les médicaments pour l'ensemble de la population sont achetés par un payeur unique, celui-ci dispose d'un pouvoir de négociation important pour faire baisser les prix. On contre ainsi les pressions de la privatisation provoquées par un système de couverture des médicaments fragmenté et des produits biologiques coûteux, mais efficaces.

■ Amanda Vyce

